

Le Directeur

## ARRÊTÉ N° 2018-13

*Relatif aux représentants du personnel au sein du CHSCT*

### **Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 46 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le décret n°2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2016/12/10-3 du conseil d'administration du 10 décembre 2016 portant création du CHSCT,

Vu l'avis favorable du comité technique du 23 janvier 2017 sur le règlement du CHSCT,

Vu la séance du comité technique qui s'est tenue le 4 avril 2017 ;

Vu la séance du comité technique qui s'est tenue le 16 mars 2017 ;

Considérant que Monsieur Grégory AVIER, membre titulaire, a quitté l'établissement, un tirage au sort a été effectué le 16 mars 2018 après appel à candidature auprès du personnel en vue de le remplacer au CHSCT;

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Conformément à l'article 46 du décret N°82-453 susmentionné qui dispose que : « *La liste nominative des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ainsi que l'indication de leur lieu habituel de travail, doit être portée à la connaissance des agents* » ;

Les représentants du personnel au CHSCT sont (par ordre du tirage au sort):

- Titulaire : Monsieur HELMSTETTER Eric ; Suppléante : Madame FABRE Gaëlle
- Titulaire : Madame FERREY Stéphanie ; Suppléante : Monsieur BOUBERTEKH Ali
- Titulaire : Monsieur WISDORFF Arnaud ; Suppléante : Madame PHELIP Natalie

#### **Article 2 :**

La durée de leur mandat est prévue par l'article 5 de la délibération n°2016/12/10-3 du conseil d'administration du 10 décembre 2016. Il s'achèvera en décembre 2018.

#### **Article 3 :**

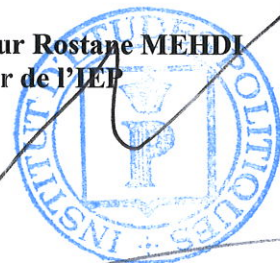
L'arrêté n°2017-10 du 7 avril 2017 est abrogé.

#### **Article 4 :**

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 avril 2018

Professeur Rostane MEHDI  
Directeur de l'IEP



TRANSMIS AU RECTEUR LE :

DATE D'AFFICHAGE :

07.05.2018  
14.05.2018